

**Projet de loi N° 164**  
**fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2010<sup>1</sup>**

Rapporteur général: **Jean-Pierre Thürler** (PLR/FDP, GR).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

**Entrée en matière**

**Le Rapporteur général.** Ce projet de loi prévoit de maintenir l'ensemble des coefficients à un taux de 100%, c'est-à-dire identiques à ceux pratiqués en 2009. Ce coefficient est de fait la conséquence également du résultat budgétaire 2010 que nous venons d'accepter et, en cela, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi tel que présenté.

**Le Commissaire.** Comme le rapporteur l'a dit, le projet de loi qui fixe le coefficient des impôts cantonaux pour l'année 2010, en soi, n'est qu'une simple conséquence du budget qui vient d'être adopté. Dans ce sens, je vous invite à l'adopter tel que présenté.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance de la proposition du Conseil d'Etat de maintenir le statu quo concernant le coefficient pour l'année 2010 des impôts cantonaux directs.

Notre groupe n'a pas de remarques spécifiques à cet égard et votera la proposition de l'exécutif cantonal émise dans le message N° 164.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). J'aimerais revenir sur un point où, à mon sens, je n'ai pas obtenu satisfaction. Il est intéressant de voir, dans le message N° 164, l'évolution des coefficients de l'impôt sur les personnes physiques qui passe de 106,6% en 2007 à 100% en 2009. Je rappelle que, en avril 2007, j'avais déposé une motion avec mon collègue Page pour une réduction linéaire de 10%. Ce tableau permet de démontrer que la baisse a été en fait de 6,6 points. A cela, le Conseil d'Etat a, semble-t-il, intégré les corrections de la progression à froid pour prétendre que la baisse de 10% était atteinte mais le tableau ici montre que ce n'est pas le cas et la progression à froid relève d'une obligation légale. Donc, à mon sens, cela n'entre pas dans le cadre de la motion que nous avons déposée.

Lors de la discussion au mois d'octobre, M. le Commissaire avait dit qu'il allait refaire les calculs pour les personnes physiques. Je rappelle qu'il n'y a pas de contestation au niveau des personnes morales. Je voudrais savoir si ces calculs ont été refaits et si le Conseil d'Etat reste sur sa position ou si, effectivement, il estime, comme je pense, qu'une partie encore de notre motion doit être mise en œuvre.

**Le Rapporteur général.** Je remercie les deux intervenants et, pour la question posée par M. le Député Peiry, je la renvoie au commissaire du Gouvernement.

**Le Commissaire.** Pour répondre à la question du député Peiry, nous n'avons encore pas refait les calculs. J'aimerais juste corriger une chose. La loi ne prévoit pas l'obligation de compenser la progression à froid, elle prévoit l'obligation de présenter un rapport lorsque certains niveaux sont atteints, laissant la possibilité au Grand Conseil de compenser, de ne pas compenser, de ne compenser que partiellement ou de davantage que compenser. Je rappelle quand même que lorsque nous avons compensé la progression à froid la dernière fois, nous avons fait plus que la simple progression à froid; nous avons été au-delà. Et c'est dans ce sens-là que j'avais dit qu'il faudrait refaire les calculs. Ils n'ont pas encore été faits parce qu'il n'y avait pas urgence à la minute, mais il est clair que nous le ferons.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

**Première lecture**

ART. 1

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

**Deuxième lecture**

– Confirmation de la première lecture

**Vote final**

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix sans opposition ni abstention.

**Ont voté oui:**

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht

<sup>1</sup> Message pp. 2085ss.

(SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 74.

## Rapport N° 162 sur l'actualisation du plan financier pour les années 2011–2013<sup>1</sup>

**Claude Lässer, Directeur des finances.** Nous ne pouvons que le répéter, l'opération de planification financière à moyen terme est un exercice réducteur, pourtant indispensable à la conduite des affaires de l'Etat. Sa valeur consiste du reste moins dans l'exactitude des précisions que dans les tendances de fond qu'elle permet de déceler.

L'établissement du plan financier de législature et sa prolongation jusqu'en 2013 n'échappe pas à la règle. Il s'est agi dans un premier temps, pour le Conseil d'Etat, de réduire sérieusement la voilure ambitieuse envisagée par les services et Directions. Pour partie, les «sacrifices» que ceux-ci ont été appelés à consentir n'étaient pas forcément trop douloureux puisque cela a consisté en des abattements correspondant à des redimensionnements, reports ou étalements dans le temps de la réalisation de la mise en œuvre de projets en faisant valoir avant tout une approche plus réaliste des choses. L'étape des priorités à donner, quant à elle, est beaucoup plus délicate. A ce propos, nous ne pouvons que souligner le poids prépondérant de l'existant et des automatismes qui l'accompagnent. De fait, la place qui peut être finalement réservée aux nouveaux projets s'en trouve extrêmement réduite. L'étroitesse de la marge de manœuvre est encore restreinte par les inconnues pesant sur le contenu définitif qui sera donné à certains dossiers importants. A cet égard, on peut citer en particulier les cas du nouveau régime de financement hospitalier et de la mise en œuvre des prestations complémentaires pour les familles où les enjeux dans ces projets se chiffrent en plusieurs dizaines de millions de francs. A ces incertitudes, s'ajoutent toutes les questions qui se posent encore sur le plan de l'évolution future de la situation économique générale et, par-là, sur les perspectives des recettes fiscales. Dans ces conditions, il est plus facile de comprendre la retenue du Conseil d'Etat quant à l'élaboration d'un programme d'assainissement, alors même que les résultats particulièrement obérés des exercices 2012 et 2013 sembleraient justifier pleinement le lancement immédiat d'une telle opération.

Cela dit, la forte dégradation de la situation financière et l'impasse budgétaire qui se profilent à cet horizon rapproché, comme son importance du reste, sont une source de préoccupations. Le Conseil d'Etat entend bien mener la réflexion qui s'impose sur la manière la plus appropriée d'assurer une adéquation optimale entre l'offre de prestations publiques et le poids de la fiscalité, dans le respect bien entendu, de l'exigence de l'équilibre budgétaire.

C'est fort de ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a débattu ce matin de la réactualisation du plan financier et, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour ses explications, elle fait les remarques suivantes.

Au vu des perspectives qui démontrent que, sur la base des éléments connus aujourd'hui, le déficit cumulé à fin 2013 s'élèvera à près de 300 millions, soit quasiment la moitié du capital de l'Etat à ce jour, ce Grand Conseil devra impérativement modérer ses appétits en termes de nouvelles prestations, qui auraient inmanquablement des conséquences sur le compte de fonctionnement avec, à la clé, une aggravation du déficit cumulé. Le plan financier prévoit l'ouverture de 720 nouveaux équivalents plein-temps sur la période considérée. Il faut se rappeler que la moitié de ce chiffre est absorbé par le budget 2010 et que les trois derniers exercices budgétaires devront se partager l'autre moitié des postes. Cela nécessitera une analyse accrue des priorités pour les nouveaux engagements ces prochaines années. Il faut enfin préciser que sur la base des chiffres présentés, un programme de restrictions budgétaires devra probablement être envisagé à moyen terme. Le Grand Conseil doit en être conscient en adoptant d'ores et déjà une attitude d'économie bienvenue. La Commission des finances et de gestion ne peut que conseiller à l'exécutif de n'avoir aucun tabou lorsqu'il s'agira d'aborder les différents domaines d'économie. A ce sujet, il ne faudrait pas hésiter de discuter des conditions cadres de fonctionnement, par exemple de la Caisse de pension des employés de l'Etat, au sujet notamment de la répartition des cotisations employeur-employé. Un simple calcul permet de constater que le déficit cumulé jusqu'en 2013 de 297 millions pourrait être couvert par un rééquilibrage des cotisations entre les deux partenaires et ceci sans toucher à l'accord de nouveaux postes.

Pour terminer, il faut rappeler que la vérité sort essentiellement des comptes et que chaque budget futur devra être élaboré pour lui-même et non pas sur la base d'estimations de recettes trop optimistes à moyen terme, comme cela a été fait dans certains cantons.

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion prend acte de ce rapport.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** En parcourant le rapport qui nous est présenté, force est de constater qu'après une période de beau temps, en grande partie due, faut-il le rappeler, à l'embellie conjoncturelle et à la manne de l'or de la BNS, de gros nuages noirs s'amoncellent à l'horizon sur les finances de notre canton; c'est du moins ce que tient à nous démontrer la réactualisation du plan financier 2011–2013. Tel que présenté, ce plan prévoit – cela a été dit également par M. le Commissaire – au budget de fonctionnement un déficit de 60 millions pour 2011, 106 millions en 2012 et même 133 millions pour 2013, bien loin de l'équilibre financier requis par la Constitution! Je remarque tout de même que, bien qu'apparaissant peu réjouissantes, ces prévisions sont bien meilleures que celles faites initialement, qui prévoyaient un déficit de 417 millions au budget de fonctionnement de 2013 et une insuffisance de financement s'élevant au total à 1,5 milliard pour les années 2010–2013. Je salue les

<sup>1</sup> Texte du Rapport en pp. 2257ss.